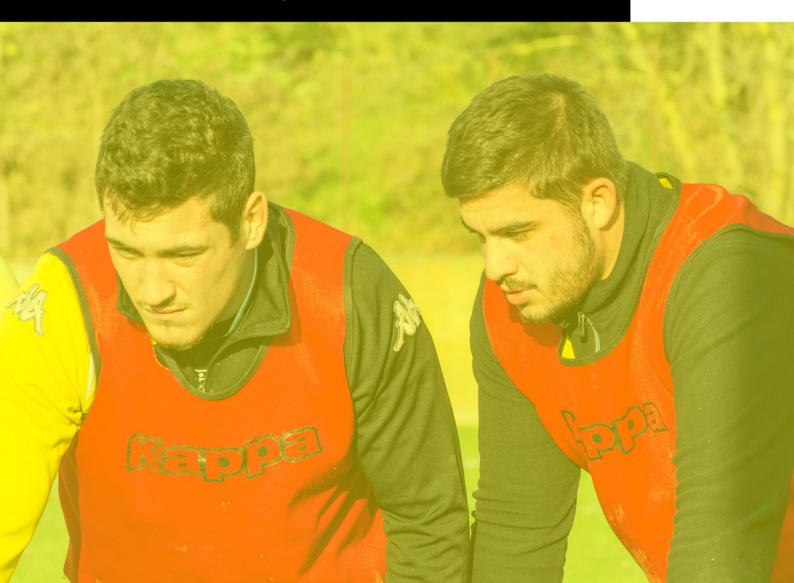


TAXE D'APPRENTISSAGE

SOUTENEZ L'USC FORMATION

Attribuez votre taxe dès à présent et avant le 28 février 2019



ACCOMPAGNEZ LE DÉVELOPPEMENT DE VOTRE CLUB EN VERSANT LA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'USC FORMATION

IMPORTANCE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

L'USC FORMATION a pour vocation de développer la dynamique de performance du club, en accompagnant nos jeunes talents de demain dans leurs études et leurs accomplissements professionnels, tout en leur apportant une formation sportive adaptée aux exigences du rugby moderne.

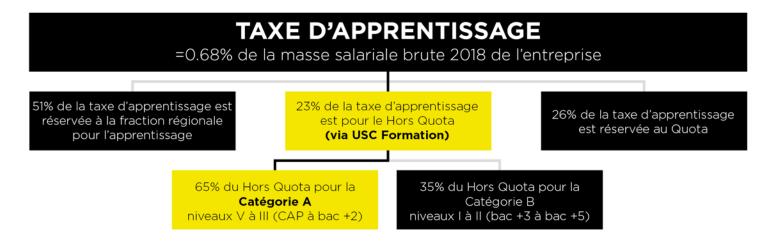
En étroite collaboration avec le centre de formation, l'objectif demeure l'atteinte de l'excellence dans la triple qualification du joueur : **Sportive, Scolaire/Universitaire/Professionnelle et dans l'apprentissage d'une citoyenneté responsable**

COMMENT VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont vous pouvez choisir le bénéficiaire. Demandez à votre comptable ou précisez sur votre bordereau de déclaration votre souhait d'attribuer votre taxe d'apprentissage (Hors Quota) :

• • A l'USC Formation - N°UAI 4843 - sur la catégorie Hors Quota A

Le schéma ci-dessous présente la répartition des fonds de la taxe d'apprentissage suite au décret n°2014-985 du 28 août 2014.



Indiquez l'établissement bénéficiare de votre contribution sur le barème de la catégorie A : USC Formation - 32 rue Antoine Marty 11000 Carcassonne - N°UAI : 4843

CONTACT

Christine Menardeau-Planchenault - Directrice Générale - Email : direction@uscrugby.fr - Port : 06-27-34-39-35

Jonathan Jourdan - Marketing et Partenariats - Email : j.jourdan@uscrugby.fr - Port : 06-86-51-76-14

Robin Cros - Commercial junior - Email : r.cros@uscrugby.fr - Port : 06-03-93-02-54

Maxime Castant - Commercial junior - Email : castantmaxime@gmail.com - Port : 06-01-35-02-41

Téléphone : 04 68 47 18 52